

Le lundi 18 mai 2009, le dix huit mai deux mille neuf à vingt heure trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle de Formation de la Mairie de Bazancourt, sous la présidence de Monsieur Yannick KERHARO.

Tous les conseillers étaient présents à l'exception de :

Madame Catherine CANTON, excusée, suppléée par Mademoiselle Elisabeth BAUDESSON,
Monsieur James COQUART, excusé, suppléé par Monsieur Jean – Luc JORE,
Monsieur Eric PINIARSKI, excusé, suppléé par Monsieur Gérard PARGNY,
Monsieur Alain BOURDAIRE, excusé, qui a donné pouvoir à Monsieur Yannick KERHARO,
Monsieur Yannick HAVY, excusé, qui a donné pouvoir à Monsieur Patrice MOUSEL,
Monsieur André BLANCHARD, absent, excusé, suppléé ensuite par Monsieur Alain DETIENNE, arrivé à 21h25.

Madame Nicole GLADE est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu du Conseil Communautaire du 17 mars est adopté moins une voix.

Le compte rendu du Conseil Communautaire du 30 mars est adopté.

N° 566

Recrutement de l'Assistant à la Personne Publique dans les domaines juridique, technique et financier pour la conclusion d'un contrat de partenariat portant sur la conception, le financement, la construction, l'entretien et la maintenance d'un pôle scolaire, sportif et de services sur le secteur Est de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe :

Choix du candidat.

28 pour

Monsieur le Président présente à l'assemblée le résultat de l'appel à concurrence lancé le 8 avril 2009 dans le journal MATOT BRAINE pour le recrutement de l'Assistant à la Personne Publique dans les domaines juridique, technique et financier pour la conclusion d'un contrat de partenariat portant sur la conception, le financement, la construction, l'entretien et la maintenance d'un pôle scolaire, sportif et de services sur le secteur Est de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe.

Il rappelle également le règlement de consultation qui a été établi et les critères de choix qui ont été retenus à savoir :

✓ Valeur technique	70%
✓ Prix	30%

Un seul candidat a répondu à savoir :

Le cabinet GB2A, avocats associés 29 Avenue de Friedland 75008 PARIS.

Présentation est faite à l'assemblée de l'analyse de l'offre.

Celle-ci est conforme au cahier des charges.

L'offre s'établit en base à 70 880,00 € H.T. soit 84 772,48 € TTC.

Le détail en est donné à l'assemblée ainsi que le planning prévisionnel

2 options sont proposées par le Cabinet GB2A :

Option 1 : Assistance technique en phase études de travaux :
10 450,00 € HT soit 12 498,20 € TTC.

Option 2 : Suivi juridique du contrat :
7 200,00 € H.T. soit 8 611,20 € TTC.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

DECIDE

DE RETENIR l'offre de base du Cabinet GB2A pour un prix de 70 880,00 € H.T. soit 84 772,48 € TTC,

ET D'AUTORISER le Président à signer toutes les pièces du marché

N° 567

***Procédure d'Appel d'Offres restreint pour le recrutement du partenaire dans le cadre d'un contrat de Partenariat Public-Privé.
28 contre***

Monsieur le Président indique à l'assemblée qu'il convient de recruter le partenaire du Contrat de Partenariat Public-Privé par le biais d'une procédure d'Appel d'Offres restreinte.

Il présente le planning prévisionnel des opérations et propose de sélectionner dans le cadre de cette procédure un nombre de candidats égal au minimum à 5 et au maximum à 6.

D'autre part, pour permettre d'avoir une vue architecturale plus approfondie du projet telle que souhaitée par le Conseil Communautaire, il propose d'inscrire dans l'appel à concurrence ou le règlement de consultation la possibilité d'octroyer à chacun des candidats retenus une indemnité maximale de 10 000 € conformément à l'article 7 de l'ordonnance n° 2004-559 du 17 juin 2004 modifiée.

Il rappelle que c'est une possibilité mais pas une obligation.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

REJETTE le principe du versement d'une indemnité aux candidats telle que définie ci-dessus.

Monsieur Alain DETIENNE arrive en cours de séance à 21h25, suppléant Monsieur André BLANCHARD.

N° 568
Acquisitions foncières.
Pôle scolaire, sportif et de services du secteur Est.
29 pour

Pour faire suite d'une part aux différents échanges intervenus entre les communes d'Isles sur Suipe, de Warmeriville et du Foyer Rémois, propriétaires actuels du foncier nécessaire à la construction du pôle scolaire, sportif et de services du secteur Est de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe, et d'autre part à l'expertise des Domaines et aux différents documents d'arpentage établis par le géomètre,

Il est aujourd'hui possible de régulariser la situation foncière aux conditions suivantes :

1. ACQUISITIONS DES PARCELLAIRES SUIVANTS AUPRES DU FOYER REMOIS (SITE HARMEL)

AB 384 : 1a 60ca	: Lieudit Val des Bois	} 26 000 €
AB 385 : 4a 97ca	: Lieudit Val des Bois	
AB 464* : 3a 83ca	: Lieudit Val des Bois	
AB 515 : 4a 67ca	: Lieudit Val des Bois	

SOIT : 15a 07ca pour un TOTAL de 37 675 €

*la parcelle AB 464 étant grevée d'une servitude de passage au profit de Monsieur RAMDANI.

2. ACQUISITIONS DES PARCELLES SUIVANTES AUPRES DE LA COMMUNE DE WARMERIVILLE (SITE HARMEL)

AB 375 : 5a 64ca	: Lieudit Val des Bois
AB 391 : 11a 38ca	: Lieudit Val des Bois
AB 392 : 5a 62ca	: Lieudit Val des Bois
AB 393 : 4a 64ca	: Lieudit Val des Bois
AB 401 : 2a 89 ca	: Lieudit Val des Bois
AB 408 : 4a 70ca	: Lieudit Val des Bois
AB 516 : 2a 85ca	: Lieudit Val des Bois
AB 517 : 11a 10ca	: Lieudit Val des Bois
AB 519 : 66a 73ca	: Lieudit Val des Bois

TOTAL : 1ha 15a 55ca.

L'ensemble pour l'euro symbolique.

3. ACQUISITION DE LA PARCELLE SUIVANTE AUPRES DE LA COMMUNE D'ISLES SUR SUIPPE (POLE SPORTIF)

C 1427 : 52a 09ca : lieudit Les Grèvières, pour l'euro symbolique.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

DECIDE

- de l'acquisition auprès du Foyer Rémois des parcelles définies au point n° 1 pour la somme globale de 37 675 €,
- de l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles définies aux points n° 2 et 3 respectivement auprès des communes de Warmeriville et d'Isles sur Suipe.

La Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe prend à sa charge l'ensemble des frais notariés liés à cette opération.

La dépense est inscrite à l'opération 999 article 2111 « terrains nus » du budget 2009

N° 569
Compte rendu de la Commission scolaire et périscolaire du 7 avril 2009
29 pour

Monsieur Claude SCRABALAT Vice – Président en charge des affaires scolaires et périscolaires présente à l'assemblée le compte rendu de la réunion qui s'est tenue le 7 avril 2009.

Après avoir fait un point financier avec les directeurs des écoles, l'information est donnée de l'ouverture à la rentrée 2009/2010 de deux classes :

- l'une en maternelle à Boulton sur Suipe (4^e classe)
- l'autre en élémentaire à Warmeriville (6^e classe)

Ensuite, la commission a étudié le bilan des « crédits scolaires » 2008/2009 et le prévisionnel 2009/2010 et émis un avis favorable à la proposition 2009/2010 telle que présentée ce jour et annexée à la présente délibération.

Enfin, la commission s'est penchée sur les travaux à réaliser dans les écoles durant les vacances d'été notamment du fait de l'ouverture des deux classes à Boulton sur Suipe et à Warmeriville.

Un avis favorable a été émis sur ces différents travaux nécessaires au bon fonctionnement des écoles.

La commission a également validé les acquisitions en mobiliers nécessaires pour le bon fonctionnement des classes.

La totalité des travaux et acquisitions représente une enveloppe d'environ 40 000 €.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

PREND NOTE de ce compte rendu et

VALIDE la proposition de répartition des crédits scolaires 2009/2010 ainsi que les différents travaux et acquisitions de mobiliers à réaliser durant l'été dans les différentes écoles.

N° 570
Dérogations scolaires extracommunautaires.
Participations 2009/2010 des collectivités compétentes extérieures.
29 pour

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que des élèves scolarisés dans les écoles de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe peuvent provenir de l'extérieur.

Devant la forte demande émanant des secteurs voisins (Ardennes et Aisne notamment) il souhaite que le Conseil Communautaire puisse se positionner sur la participation financière avec un engagement pérenne sur l'ensemble de la scolarité à appeler aux communes ou E.P.C.I. compétents en matière de scolarisation des élèves de leur secteur au sein de nos structures scolaires.

Il précise que le coût scolaire moyen 2008 est le suivant :

- Maternelle : 1 036,92 € par élève par an
- Élémentaire : 587,62 € par élève par an

Monsieur le Président indique que dans le cadre des demandes de dérogation, les collectivités doivent confirmer leur intention de participer ou non au financement.

Dans la plupart des cas, l'avis défavorable engendre de notre part un refus d'accueil mais pour les collectivités qui acceptent de payer, cette présente délibération sera appliquée.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

DECIDE d'adopter les tarifications telles que définies ci-dessous pour l'année scolaire 2009/2010

SCOLAIRE

Maternelle : 1 036,92 € par élève par an
Elémentaire : 587,62 € par élève par an

N° 571
Compte rendu de la Commission Extrascolaire – Accueil Jeune Enfance du 13 mai 2009

Monsieur Franck GUREGHIAN, Vice - Président de la Commission Extrascolaire – Accueil Jeune Enfance présente à l'assemblée le compte rendu de la réunion qui s'est tenue le 13 mai 2009 en présence de la conseillère technique de la Caisse d'Allocations Familiales de la Marne, Madame Joëlle TRIMAILLE.

Une présentation du contrat « ENFANCE » a été faite à l'ensemble de la commission et les membres ont ainsi pu avoir une vision globale des financements octroyés par la Caisse d'Allocations Familiales et les conditions exigées en retour pour le financement des différents services.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

EN PREND BONNE NOTE

N° 572
Informations diverses.
Rapport d'activités de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe

Le Conseil communautaire est informé des points suivants

Rapport d'activités de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe

Le rapport d'activités 2008 de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe ayant été établi conformément à la réglementation, il sera prochainement envoyé aux communes pour présentation à chacun des conseils municipaux et mis en ligne sur Internet via notre site www.ccvvs.fr.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PREND NOTE de ces informations.

N° 573
Demande d'autorisation d'exploiter trois cuves d'acide sulfurique par la
Société CRISTAL UNION à BAZANCOURT
26 pour
3 abstentions

Monsieur Claude VIGNON, Vice – Président en charge de l'environnement présente à l'assemblée le dossier de demande d'autorisation d'exploiter trois cuves d'acide sulfurique déposé par la Société CRISTAL UNION à Bazancourt.

Monsieur KERHARO indique qu'une enquête publique se déroulera du 19 mai 2009 au 17 juin 2009 en Mairie de Bazancourt pour ce dossier.

Le commissaire enquêteur recueillera les observations du public au cours des permanences qu'il tiendra aux jours et heures suivants :

Mairie de Bazancourt (salle des commissions)

- Mardi 19 mai 2009 de 13h à 16h
- Mardi 26 mai 2009 de 13h à 16h
- Mardi 2 juin 2009 de 13h à 16h
- Mardi 9 juin 2009 de 13h à 16h
- Mercredi 17 juin 2009 de 13h à 16h

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

EMET un avis favorable sur ce dossier mais s'interroge sur les conditions de nettoyage des citernes des camions sur la plaque industrielle.

Cette remarque sera portée sur le registre de l'enquête publique.

N° 574
Modification du tableau des effectifs communautaires
29 pour

Compte tenu de l'arrivée à échéance d'un emploi de droit privé "Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi" et parce qu'il est indispensable de répondre aux besoins administratifs, il est proposé de pérenniser le poste occupé par cet agent.

A COMPTE DU 8 JUILLET 2009

1. Création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet + heures supplémentaires.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

DECIDE de modifier le tableau des effectifs communautaires comme suit :

1. Création au 8 juillet 2009 d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet + heures supplémentaires.

N° 575
Délégations exercées par le Président

Le Conseil communautaire est informé des délégations exercées par le Président au titre de la délibération n° 465 du 17 avril 2008.

- *Une convention relative aux prestations facultatives assurées par le Centre de Gestion en soutien du partenariat DG/CDC a été passée en date du 2 mars 2009 entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Marne (CDG51) dont le siège est 11 rue Carnot 51007 à Châlons en Champagne représenté par son Président Monsieur Patrice VALENTIN, habilité par délibération du Conseil d'Administration d'une part, et la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe dont le siège est 19 rue Gustave Haguénin 51110 BAZANCOURT représentée par son Président Monsieur Yannick KERHARO, d'autre part (arrêté n° 2009/41 du 2 mars 2009).*
- *Une convention relative aux missions exercées dans le cadre du partenariat entre le Centre de Gestion/Caisse des Dépôts et Consignations, agissant en tant que gestionnaire de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) a été passée en date du 2 mars 2009 entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Marne (CDG51) dont le siège est 11 rue Carnot 51007 Châlons en Champagne représenté par son Président Monsieur Patrice VALENTIN habilité par délibération du Conseil d'Administration d'une part, et la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe dont le siège est 19 rue Gustave Haguénin 51110 Bazancourt représentée par son Président Monsieur Yannick KERHARO, d'autre part (arrêté n° 42 du 2 mars 2009).*

- Une convention a été passée en date du 3 avril 2009 entre l'Association Nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes « AFPA » 13 place du Général de Gaulle à Montreuil représentée par Madame Fabienne LEBLANC Directrice du Centre AFPA de Rethel d'une part, la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe, 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt représentée par son Président Monsieur Yannick KERHARO d'autre part, et Monsieur Kévin DULOQUIN qui a effectué un stage au service « Jeunesse Enfance Education » à Bazancourt pour la période du 6 avril au 17 avril 2009 (arrêté n° 2009/56 du 15 avril 2009)
- Une convention a été passée en date du 17 avril 2009 avec l'Union Française des Centres de Vacances et de Loisirs (UFCV) dont la délégation régionale est à Reims 21 rue Dieu Lumière représentée par Monsieur Jean – Claude PHILBERT d'une part et la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt représentée par Monsieur Yannick KERHARO, Président, pour assurer la prise en charge d'un stage de formation animateur faisant partie de la préparation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) de Monsieur Mathieu COQUART pour une durée de 8 jours pour 64 heures de formation qui s'est déroulé à Reims en demi-pension du 25 avril au 2 mai 2009 (arrêté n° 2009/60 du 27 avril 2009).
- Une convention a été passée en date du 8 avril 2009 entre la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt représentée par son Président Monsieur Yannick KERHARO d'une part et la Commune de Bazancourt représentée par Monsieur Laurent MARECHEAU Adjoint au Maire, d'autre part, pour la mise en œuvre d'un serveur informatique partagé (arrêté n° 2009/61 du 11 mai 2009).
- Une convention a été passée en date du 4 mai 2009 entre l'Association Nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes « AFPA » 13 place du Général de Gaulle à Montreuil représentée par Madame Fabienne LEBLANC Directrice du Centre AFPA de Rethel d'une part, la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt représentée par son Président Monsieur Yannick KERHARO, d'autre part et Mademoiselle Mandy LAMBERT qui effectue un stage à la crèche « Les P'tits Boulets » à Boulton sur Suipe pour la période du 4 mai au 29 mai 2009 (arrêté n° 2009/62 du 13 mai 2009).

N° 576

Informations et questions diverses

Le Conseil Communautaire est informé des points suivants :

1. Appel à candidature pour le développement économique de la Zone d'Activités du Val des Bois

Un dossier d'appel à projets portant sur l'aménagement total ou partiel de 10 hectares le long de la RD 20 a été transmis aux entreprises suivantes :

- SYSTEME U EST le Crystalid Pôle Farman 8 rue Gabriel Voisin 51688 REIMS Cédex
- LIDL Direction Régionale Service Expansion ZA de Bonneville Fontenoy 54840 GONDREVILLE
- ATAC SERENIM Groupe Atac Supermarché 25 rue Jeanne d'Arc 95600 EAUBONNE
- SERENIM 10 Boulevard Lundy 51100 REIMS
- ECOMARCHE Les Mousquetaires ZAC du Val des Bois 51110 WARMERIVILLE

- RI Développement 44 Bld Saint Symphorien 57051 METZ Cédex2
- Immobilière FREY 66 rue du Commerce 51350 CORMONTREUIL
- FONCIERE DE L'EST 17 rue des Clerc 57000 METZ

La réponse est attendue pour le 12 juin 2009. Une réunion de la commission sera organisée avant le Conseil Communautaire du 6 juillet 2009 pour analyser les différentes offres.

C'est le Cabinet AID OBSERVATOIRE qui nous assiste techniquement sur ce dossier.

1. Courrier de Monsieur le Maire de Warmeriville concernant l'accès des populations du territoire communautaire à la gare de Bazancourt

M. KERHARO informe l'assemblée qu'il a été destinataire d'un courrier de Monsieur le Maire de Warmeriville sollicitant la mise en place d'un service de rabattement des populations de son secteur vers la gare de Bazancourt.

Il est proposé qu'une réflexion soit menée pour mettre en place ce service à titre expérimental sur la Vallée de la Suippe pour les 7 communes et que la desserte concerne également les zones commerciales de Bazancourt et du Val des Bois.

Une estimation sera sollicitée auprès des transporteurs pour évaluer le coût réel d'un tel service.

2. Permanence d'Accueil d'Information et d'Orientation

L'Association « Permanence d'Accueil d'Information et d'Orientation des Cantons de Bourgogne et de Beine Nauroy » été créée le 11 mai 2009.

Nous sommes en attente de la publication au Journal Officiel.

Le Conseil d'Administration composé de 12 membres se réunira le 26 mai 2009 pour désigner le bureau, fixer les conditions d'adhésion et de participation des différents partenaires et collectivités et déterminer un budget prévisionnel.

3. Adhésion au Syndicat Mixte Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Vesle (S.I.A.BA.VE)

Lecture est donnée du courrier reçu de Madame Adeline HAZAN Présidente du S.I.A.BA.VE acceptant le principe d'une adhésion au Syndicat de notre Communauté de Communes et des autres collectivités du bassin de la Suippe.

Elle engage une étude sur la base de ce principe auprès des Cabinets FIDAL/KPMG.

4. Zone d'Aménagement Différé SOHETTES / VAL DES BOIS

L'arrêté de création de la Zone d'Aménagement Différé (Z.A.D.) a été pris par le Préfet le 4 mai 2009.

Il sera prochainement publié dans le Journal l'Union et affiché.

5. Ecoles numériques rurales

Nous avons déposé deux dossiers à ce titre auprès des services de l'Académie pour les écoles d'Auménancourt et l'école élémentaire d'Isles sur Suippe.

En cas d'acceptation, nos investissements numériques pourront être financés à hauteur de 9 000 € sur chacun des deux projets.

6. Station Biométrique pour la réalisation des passeports

